

## **SOMMAIRE**

1. Introduction	2
2. Préoccupations	2
i. Plaintes concernant les soins médicaux	2
ii. Profils vulnérables en détention	3
iii. Accès insuffisant aux conseils juridiques	4
3. Nationalités	4
4. Faits notables	5
5. Recommandations concrètes	5

## 1. INTRODUCTION

Chaque semaine, les visiteur·euse·s de Move se rendent dans les six centres de détention pour personnes migrantes (les « centres fermés ») et dans les unités de détention pour familles (les « maisons de retour »). Dans ce rapport, nous compilons nos observations de 2023.

Au total, Move compte 19 visiteur·euse·s. En 2023, les visiteur·euse·s ont accompagné 794 détenu·e·s dans les six centres de détention. Cela représente environ 16 % des 4 915 personnes qui ont été détenues en 2023. Dans les centres de détention pour familles, nos visiteur·euse·s ont accompagné 41 familles. (Pour en savoir plus, consultez [notre rapport annuel](#).)

Ce rapport est basé sur les rapports hebdomadaires et les retours de nos visiteur·euse·s. Nous ne prétendons pas que nos observations et conclusions soient exhaustives, car nous ne rencontrons pas toutes les personnes en détention et n'avons pas accès à toutes les informations dont dispose l'Office des étrangers (OE). Mais nous rapportons ce que nous ont dit les centaines de personnes que nous avons rencontrées. Nous faisons confiance aux nombreux témoignages concordants.

Lorsque l'Office des étrangers publiera ses rapports annuels sur les centres de détention, nous publierons un rapport de monitoring détaillé avec des données chiffrées, comme nous l'avons fait en [2022](#) et [2021](#).

## 2. PRÉOCCUPATIONS

### PLAINTES CONCERNANT LES SOINS MÉDICAUX

Nos visiteur·euse·s ont remarqué l'année dernière qu'il y avait pas mal de roulement

dans les équipes médicales des centres de détention. La pénurie de personnel à laquelle l'Office des étrangers est confrontée se fait clairement sentir également dans les équipes médicales.

Dans les six centres de détention, de nombreuses personnes migrantes détenues ont exprimé en 2023 leur mécontentement concernant les soins médicaux. Les personnes que nous avons rencontrées ont souvent signalé qu'elles n'avaient pas accès aux professionnel·le·s de la santé, qu'elles n'étaient pas écoutées et que les médicaments appropriés n'étaient pas disponibles ou fournis. « Pour tout, on nous donne du paracétamol », entendait-on plus d'une fois.

L'un·e de nos visiteur·euse·s le formule ainsi :

*« Il y a eu énormément de plaintes concernant le service médical l'année dernière. Les rendez-vous avec les prestataires de soins seraient annulés à la dernière minute. La distribution des médicaments appropriés serait problématique et certaines plaintes ne seraient pas prises au sérieux. »*

Un·e autre visiteur·euse dit : « Les détenu·e·s se plaignent de ne pas pouvoir voir le médecin régulièrement. Les psychologues du centre semblent également surchargé·e·s. »

Le Comité européen pour la Prévention de la Torture a également constaté cela. Dans [un rapport concernant une visite au centre 127bis](#), publié en 2023, ils soulignent une pénurie de personnel, en particulier dans le service médical. Selon les observations du médecin de la délégation, l'offre de soins psychiatriques semblait problématique.

Un autre point notable : en 2023, nos visiteur·euse·s ont régulièrement rencontré

des personnes migrantes avec de graves problèmes médicaux, tant physiques que mentaux. Cela nous amène au point suivant.

## **PROFILS VULNÉRABLES EN DÉTENTION**

Nos visiteur·euse·s ne peuvent malheureusement pas l'ignorer : lors de leurs visites hebdomadaires en 2023, ils-elles ont souvent été abordé·e·s par des personnes dans une position particulièrement vulnérable.

Dans le centre de détention de Holsbeek, le seul centre exclusivement pour femmes, nos visiteur·euse·s ont rencontré trois femmes enceintes en 2023. De plus, dans le centre de détention Caricole, près de l'aéroport de Zaventem, il y avait au moins six femmes enceintes l'année dernière. Nous avons également rencontré plusieurs personnes LGBTQIA+, qui sont exposées dans les centres de détention à un risque accru de harcèlement, de discrimination et de violence.

Nos visiteur·euse·s ont également été fréquemment abordé·e·s par des personnes détenues avec une vulnérabilité psychique ou une maladie physique grave (ce qui est particulièrement problématique compte tenu de notre préoccupation précédente). Par exemple, nos visiteur·euse·s ont parlé avec un détenu atteint d'hépatite D et un détenu atteint du SIDA.

À Holsbeek, nos visiteur·euse·s ont également rencontré trois mères avec des enfants à l'extérieur. Il est également notable dans les autres centres de voir comment les familles sont séparées par la détention. Notre membre JRS Belgium y a consacré une étude distincte.

Bien que nous soulignons depuis longtemps l'inutilité totale de la détention

de personnes dites « inéloignables », nous avons également rencontré en 2023 plusieurs personnes qui ne pouvaient pas être expulsées. Par exemple, certaines femmes de la communauté Rom sans nationalité reconnue.

Nos rencontres en 2023 avec ces profils vulnérables, tels que des femmes enceintes, des malades et des personnes inéloignables, s'alignent malheureusement avec nos observations de 2022 et 2021. Du rapport de 2021, sur Caricole : « Nous avons rencontré cinq personnes dont le scan osseux a démontré qu'elles étaient effectivement mineures. » Ou du rapport de 2022, sur Merksplas : « La suppression des mesures contre le coronavirus (lisez aussi notre rapport Covid-19 et détention administrative), combinée à l'augmentation du nombre de détenu·e·s, a conduit à une nouvelle augmentation du nombre de personnes vulnérables détenues. Nous avons rencontré plusieurs détenu·e·s avec des problèmes psychiques ou cognitifs graves, des personnes déclarant être mineures, des cas d'automutilation et aussi des personnes LGBT+ . »

Enfin, comme en 2022 et 2021, nos visiteur·euse·s ont de nouveau rencontré en 2023 de nombreuses personnes demandant une protection internationale. La Belgique continue d'enfermer systématiquement des demandeur·euse·s d'asile à la frontière. Cela est particulièrement visible à Caricole, mais aussi dans les centres de détention pour familles, où nos visiteur·euse·s n'ont vu en 2023 presque uniquement des familles en procédure de protection internationale.

## ACCÈS INSUFFISANT AUX CONSEILS JURIDIQUES

Dans notre rapport de monitoring de 2022, nous écrivions : « *Le climat de désespoir dans les centres de détention est renforcé par le manque d'informations dont disposent les détenus sur leurs dossiers administratifs. Nos visiteur-euse-s constatent souvent un manque de compréhension de la complexité des procédures, des difficultés à contacter leur avocat-e et de la frustration face aux attentes non réalisées.* »

Cette tendance se poursuit en 2023. Plusieurs personnes détenues ont raconté à nos visiteur-euse-s qu'il était difficile de contacter ou de rester en contact avec leur avocat-e. Dans différents centres de détention, les gens ont également indiqué qu'il n'y avait pas d'interprètes disponibles.

L'accès à l'aide juridique a également été noté par le Comité européen pour la Prévention de la Torture. Pour le centre 127bis à Steenokkerzeel, le Comité a exprimé ses préoccupations concernant : le manque d'informations lors de l'admission, l'accès limité aux avocat-e-s, et les difficultés des personnes détenues à contacter le monde extérieur par téléphone et internet.

Deux autres remarques concernant l'aspect juridique. Nos visiteur-euse-s constatent de plus en plus souvent que les personnes migrantes détenues restent en détention malgré un verdict favorable de la chambre du conseil. Cela est dû au fait que l'Office des étrangers fait systématiquement appel en cas de libération, sans être présent à l'audience initiale, ce qui entraîne de longues détentions.

Spécifiquement pour Caricole, le « centre de transit » de l'aéroport, nous notons également que le délai de quatre semaines

pour traiter une demande de protection internationale par le CGRA n'a presque jamais été respecté en 2023. De plus, ici aussi, l'Office des étrangers décide systématiquement de prolonger la détention, entraînant à nouveau de longues périodes de détention.

## 3. NATIONALITÉS

Pour les chiffres exacts sur les nationalités des 4915 personnes détenues en 2023, il faut attendre le rapport annuel de l'Office des étrangers. Nos visiteur-euse-s ont déjà remarqué qu'une très grande diversité de nationalités a été détenue l'année dernière. Nous souhaitons toutefois mettre en avant deux groupes : les personnes originaires d'Afghanistan et du Burundi.

Nos visiteur-euse-s ont eu de fréquents contacts en 2023 avec des personnes détenues afghanes. Elles sont souvent transférées vers des « pays Dublin ». Les Afghan-e-s ne seraient pas renvoyés en Afghanistan. Pourtant, nous avons rencontré un homme qui a été rapatrié vers le « pays de transit » les Émirats arabes unis. Il est très probable qu'il ait ensuite été renvoyé en Afghanistan depuis là-bas.

En ce qui concerne le Burundi, début 2023, la Belgique a recommencé, après plus de cinq ans, à procéder à des expulsions forcées vers le Burundi. Nous avons suivi les cas de plusieurs personnes Burundaises en détention. Malgré les protestations, un homme burundais a été expulsé en 2023 et, à son arrivée au Burundi, il a disparu de notre radar pendant un certain temps avant de signaler qu'il avait été arrêté et maltraité sur place.

Comme pour les Afghan-e-s, il y a aussi un grand nombre de Burundais-aises qui relèvent du règlement de Dublin. Ils-elles

ont été – le plus souvent – renvoyé-e-s en Croatie, un pays connu pour ses mauvais traitements infligés aux personnes migrantes aux frontières et à l'intérieur du pays. Une équipe de très jeunes joueurs de handball burundais, venus de Croatie en Belgique pour demander l'asile, a fait les gros titres. Eux aussi ont été détenus dans notre pays.

#### 4. FAITS REMARQUABLES

La détention administrative a un impact énorme sur la santé mentale des personnes. Cela ne change pas. Malheureusement, en 2023, il y a eu encore plusieurs tentatives de suicide dans les centres de détention. À Noël, un homme s'est suicidé à Merksplas, le deuxième décès dans ce centre en 2023. (Il a d'ailleurs fallu un certain temps pour identifier cet homme. Personne n'a réclamé son corps. Il a été enterré seul au printemps 2024 dans le cimetière de Merksplas.) Pour citer un-e visiteur-euse à propos de ce suicide :

*« Pour certains détenus, cet incident a laissé des traces évidentes. Cela les effraie. Tout semble encore plus désespéré. Et ils ne peuvent même pas prendre de distance physique. »*

Juste avant ce suicide à Merksplas, le personnel de sécurité de Vottem a fait grève. La grève à Vottem a d'ailleurs empêché nos visiteur-euse-s à se rendre au centre de détention cette semaine-là, laissant les personnes migrantes détenues encore plus isolées. Dans un reportage de [la RTBF](#), un détenu a témoigné qu'il devait faire ses besoins dans un sac en plastique car les toilettes étaient souvent hors service. Un gréviste a déclaré :

*« Rien ne fonctionne plus dans le centre. Il n'y a souvent pas de chauffage. Nous*

*n'avons même plus de brosses à dents ou de couvertures à donner aux détenus. C'est un scandale. »*

Enfin, nous partageons une expulsion problématique depuis l'un des centres de détention pour familles, les « maisons de retour ». Après un refus de demande d'asile, une famille iranienne a été renvoyée en Turquie. De là, ces personnes ont été rapatriées à Téhéran. À son arrivée en Iran, le fils mineur a été immédiatement arrêté. Ce n'est qu'une semaine plus tard, après le paiement d'une caution, qu'il a été libéré, se voyant contraint de se cacher immédiatement. Un peu plus tard, la mère a été arrêtée en raison de leur demande d'asile dans l'UE. Elle a été emprisonnée pendant des mois dans une prison iranienne. Ce dossier a été très difficile pour nos visiteur-euse-s, qui ont accompagné cette famille pendant un certain temps.

#### 5. RECOMMANDATIONS CONCRÈTES

Nous continuons de nous opposer à la détention administrative des personnes migrantes et voulons réaffirmer leur droit à la liberté. Nous sommes cependant conscients que les centres de détention ne disparaîtront pas à court terme. C'est pourquoi, sur la base de toutes nos observations des dernières années, nous faisons trois recommandations concrètes aux politiques.

1. Interdiction générale de la détention des profils vulnérables et des personnes inéloignables;
2. Ne détenir qu'en dernier recours, pour une période limitée, avec un contrôle judiciaire effectif et automatique;

3. Accroître la transparence et les mécanismes de contrôle tout au long du processus de retour.

Lisez plus en détail nos recommandations dans [un document plus complet ici](#).